



SOMELEC

L'énergie pour l'émergence

L'orientation stratégique structurante dans le domaine de l'énergie électrique mise en œuvre depuis 2009 vise, notamment, à permettre à la Mauritanie de s'assurer une indépendance énergétique complète à l'horizon 2018, ainsi qu'une réduction substantielle des coûts de production à travers des solutions énergétiques mettant à profit les ressources naturelles nationales, notamment le gaz et les énergies renouvelables, solaire et éolienne, dont le pays recèle des potentialités considérables.

La généralisation de l'accès des populations aux services de l'électricité et l'amélioration de la qualité de la fourniture de l'énergie électrique est l'un des principaux objectifs de cette stratégie.

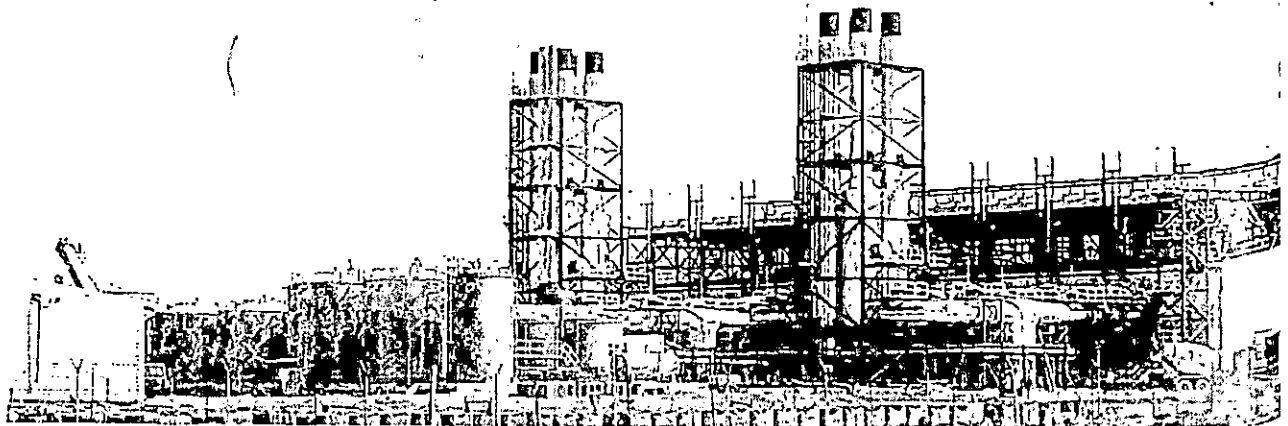
La découverte du gisement de gaz naturel du champ de Banda dans l'offshore Mauritanien, représente une opportunité exceptionnelle pour la Mauritanie mais également pour les pays de la sous région pour diversifier leur approvisionnement en énergie primaire avec des coûts de production plus favorables.

Dans le cadre de l'exploitation de cette source d'énergie, plusieurs projets de production d'électricité à partir

du gaz naturel et de construction de lignes de transport sont en cours d'exécution.

En premier lieu, la centrale duale (pouvant fonctionner au gaz et au fuel) en cours de réalisation à Nouakchott. Elle sera construite en deux phases, 120 MW en 2014 et 60 MW supplémentaires en 2015. Dans un premier temps la centrale duale fonctionnera au fioul lourd (HFO) puis au gaz naturel à partir de 2016, à la fin de la construction d'un gazoduc reliant ce site de production au gisement gazier. Elle contribuera à la sécurisation de la fourniture d'énergie électrique et à la couverture de la demande en électricité de la ville de Nouakchott et du réseau national interconnecté à court, moyen et long terme. Ce projet intègre une partie dédiée à l'exportation pour participer à la résolution des problèmes énergétiques que rencontrent les pays de la sous région à travers le réseau de l'OMVS existant. Un contrat de vente d'électricité portant sur une puissance de 20 MW dès la mise en service de la première tranche a déjà été signé en septembre 2011 avec la société d'électricité du Sénégal.

Naturellement, l'augmentation des capacités de production est accompagnée d'un vaste programme de développement et de renforcement du système d'évacuation de transport et de distribution de l'énergie électrique.



Centrale duale de 180 MW